

30.10.2020 – 10:01 Uhr

30 octobre, Journée des proches aidants - 2020 l'année à bout de souffle

Zurich (ots) -

Le 30 octobre nous célébrerons la journée nationale des proches aidants. Cette année a été marquée par la pandémie du Covid-19 qui a bouleversé nos vies, nos habitudes, nos relations aux autres. Celle des personnes en situation de handicap a été plus fortement impactée encore et leurs proches aidants, habituellement déjà en première ligne, ont dû assumer de nouvelles tâches urgentes et vitales. Pour ce faire, de nombreux parents ou conjoints ont dû renoncer à leur activité professionnelle pour pallier à la fermeture des institutions, écoles, structures d'accueil ou pour remplacer le personnel d'assistance n'étant plus en mesure d'intervenir. Heureusement, la solidarité a fonctionné et de nombreux réseaux se sont rapidement mis en place pour apporter un soutien aux personnes dépendantes, aux proches aidants, tant sur le plan matériel que psycho-social.

Pro Infirmis a fait preuve de grande flexibilité et capacité de réaction, en adaptant ses offres, en recourant à de nouveaux moyens de communication pour être présente auprès de ses clients durant cette situation d'urgence. Parmi ces actions innovantes nous pouvons mentionner le soutien par téléphone et la mise en place d'une hotline pour les clients et leurs proches afin de conseiller, transmettre les coordonnées de bénévoles et de sources d'information, aider à activer les ressources locales, mettre en place des interventions de relève à domicile pour les proches-aidants. Elle a également activé des aides directes par des bons de nourriture, des aides au paiement de loyer, des livraisons de repas à domicile, des transports pour raisons médicales, des accompagnements pour des sorties, des achats ou toute autre nécessité.

Au niveau national, la CIPA (Communauté d'intérêts proches aidants), dont Pro Infirmis est membre fondatrice, s'est engagée pour que le Conseil fédéral prenne rapidement des mesures de soutien pour les proches aidants en temps de Covid. Parmi celles-ci figuraient l'extension du droit à l'allocation pour pertes de gain Covid-19 aussi pour les parents et les proches d'adultes en situation de handicap. Les efforts de la CIPA n'ont pas été inutiles, puisque le 21 septembre 2020 le Conseil des Etats a accepté un postulat demandant au Conseil fédéral d'examiner cette demande. Malheureusement, la demande d'élargir la contribution d'assistance de l'AVS aux membres de la famille qui suppléent à l'absence des assistants habituels durant la pandémie a été refusée.

Le Conseil fédéral reconnaît que les proches aidants ont besoin d'un soutien accru. Il a proposé une première étape législative acceptée par les chambres. L'année prochaine la Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches entrera en vigueur en deux étapes. Les mesures concernant le congé pour absences professionnelles de courté durée, l'extension du droit à la bonification pour tâches d'assistance de l'AVS, ainsi que l'adaptation de dispositions financières entreront en vigueur le 1er janvier 2021. Le congé de 14 semaines pour les parents d'un enfant gravement atteint dans sa santé sera, quant à lui, mis en oeuvre au 1er juillet 2021.

Ce texte de loi est encourageant, mais il n'est que le début d'un chemin encore long et indispensable. L'année à venir sera certainement encore impactée par la Covid-19 et nous devrons continuer à renforcer nos efforts de coordination pour soutenir davantage les proches.

Reprendre donc notre souffle ce 30 octobre pour remercier chaleureusement les proches aidants, auxquels cette journée est dédiée. Dans les cantons, Pro Infirmis propose, souvent en collaboration avec d'autres organisations, différentes activités et actions. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Homepage ainsi que nos pages cantonales.

Contact:

Benoît Rey,
chef du département Prestations de services Suisse romande et Tessin
benoit.rey@proinfirmis.ch, tel. 058 775 30 88